



Compte non enregistré - Formulaire de transfert - Aide-mémoire pour bordereau de télécopie

Effectuer un transfert à :

- TD Waterhouse Canada Inc. et Services d'investissement TD Inc. (Fonds Mutuels TD) :
Télécopieur 1-877-639-4547
- TD Canada Trust (CPG / Dépôts à terme) : Les formulaires originaux doivent être envoyés à l'AIF

* Votre code d'utilisateur :

Aide-mémoire :



- Annexer une copie du relevé le plus récent du client de l'institution expéditrice (si possible).
- S'assurer que la section des renseignements sur le client est remplie. **Remarque :** S'assurer que les renseignements sur le client de l'institution expéditrice sont identiques aux renseignements sur le client à TD Waterhouse Canada Inc.
- Vérifier que le **type de compte est similaire** à l'institution expéditrice et à TD Waterhouse Canada Inc.
- Dans le cas d'un transfert en espèces, assurez-vous que le client est au courant des frais potentiels (voir « Frais de transfert »).
- Vérifier les cases **Au comptant, En nature, Mixtes ou Partiels (ne pas sélectionner « dollars »** s'il s'agit d'un transfert en nature).
- Passer en revue les **éléments d'actif qui ont une date d'échéance**; soumettre les demandes de transfert 30 jours avant l'échéance.
- S'assurer que le client a **signé et daté** le formulaire de transfert au cours des six (6) derniers mois.

Liens vers les Centres de ressources :

Pour consulter les procédures de transfert, y compris des directives sur la façon de remplir les documents originaux, des conseils sur les transferts, des instructions ainsi que des renseignements sur les délais d'exécution et les institutions expéditrices, visitez le :

http://www.oneywealth.isd.tdbank.ca/french/products_services/account_admin/common/client_transfer_services/default.asp

ou consultez le

B-Web : <http://w3.td.com/td/intranet/tdet/investing/transfers>

<input type="checkbox"/> Transferts entrants externes	<input type="checkbox"/> Transferts internes
Nombre de pages, y compris le bordereau de télécopie	
* Nom de la personne-ressource	
* Numéro de téléphone	
Code du RI/CP (Planification financière, Gestion de patrimoine TD et Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD seulement)	
Montant approximatif du transfert (en \$)	
Numéro du compte de destination (TD Waterhouse Canada Inc., Fonds Mutuels TD ou TD Canada Trust)	

* = renseignements obligatoires

La présente télécopie s'adresse uniquement à son ou ses destinataires, elle est confidentielle et peut contenir de l'information privilégiée. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu ni un agent responsable de la livraison de ce message, tout examen, divulgation, réacheminement, distribution, reproduction ou autre utilisation d'une partie de ce message est strictement interdit, de même que toute mesure prise ou omise en fonction de ce message. Si vous avez reçu ce message par erreur ou sans autorisation, veuillez nous en aviser immédiatement et détruire le message entier.

Déclaration à l'intention des clients qui effectuent un transfert de compte

Nous avons pris l'engagement d'améliorer constamment notre service à la clientèle. La présente déclaration à l'intention du client et le document d'information ont été conçus pour vous aider à comprendre le processus de transfert de compte. **Il importe de lire attentivement ce document avant de signer la section intitulée AUTORISATION DU CLIENT du présent formulaire de transfert de compte.** Si, après avoir lu ce document, vous avez des questions, veuillez communiquer avec le représentant en placements de l'institution destinataire.

Quelle est la différence entre un transfert Au Comptant et un transfert En Nature?

« Au comptant » signifie que tous les éléments d'actif non liquides actuellement doivent être liquidés, vendus, remboursés, etc., afin que votre compte puisse être transféré à l'institution destinataire sous forme d'espèces.

Il importe de noter que si vous avez demandé le transfert **Au Comptant** de votre compte, les opérations seront effectuées au cours du marché, au meilleur prix possible, suivant la réception du formulaire de transfert, et elles sont assujetties aux commissions habituelles. Pour prévenir tout retard, vous pouvez placer vous-même vos ordres auprès de l'institution expéditrice, au moment de la signature du présent formulaire de transfert de compte.

« En nature » signifie que vous demandez le transfert du compte **tel quel**. Si vous détenez des produits de placement et un solde en espèces, ils peuvent être transférés dans leur état actuel.

Combien de temps faudra-t-il pour effectuer le transfert ?

Le temps nécessaire pour transférer complètement votre compte dépendra surtout du type de compte que vous transférez et du type de produits de placement que vous détenez à ce moment. Il est à noter que vos éléments d'actif peuvent ne pas tous être transférés exactement au même moment.

Comptes non enregistrés :

En vertu des règlements actuels de OCRCVM (L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières), **ce type de transfert peut prendre environ 10 jours ouvrables à partir de la réception par l'institution émettrice dans le cas d'une émission à l'aide du système d'avis en ligne de transfert automatique. Sinon, le temps requis pour effectuer le transfert peut dépasser 10 jours ouvrables.**

Types de produits de placement :

Fonds communs de placement :

Actuellement, il faut compter plus de temps pour transférer la totalité des fonds communs de placement, ce qui risque de retarder l'ouverture de votre nouveau compte et ce, en raison de la nécessité d'enregistrer de nouveau les fonds communs de placement auprès des sociétés de fonds communs de placement. **Il faut compter en moyenne de 5 à 10 jours ouvrables pour le transfert, à partir du moment où l'institution destinataire reçoit la procuration relative aux fonds communs de placement.** Si vous transférez des fonds communs de placement visés par un prospectus et assortis d'une commission de suivi versée dans un compte Placements directs TD, consultez la section sur l'interdiction des commissions intégrées dans notre Déclaration sur notre relation d'affaires avec vous.

Certificats de placement garanti et dépôts à terme :

En général, un Certificat de placement garanti (CPG) **n'est pas transférable EN NATURE (tel quel) avant la date d'échéance.** La plupart des CPG doivent être transférés AU COMPTANT à l'échéance. Veuillez vérifier les conditions auprès de l'institution qui détient actuellement vos placements. Si votre CPG vient à échéance dans plus de six mois, veuillez soumettre votre demande de transfert un mois avant l'échéance.

Autres produits de placement :

Il existe plusieurs autres produits de placement parfois non cessibles, non remboursables ou assujettis à d'autres délais. Ces produits comprennent notamment les prêts hypothécaires, les valeurs de sociétés étrangères, les obligations non cessibles (coupures minimales requises).

Transferts refusés :

Une demande de transfert de compte peut être refusée par l'institution expéditrice pour diverses raisons, notamment des fonds insuffisants pour couvrir les honoraires, un compte qui n'est pas en règle, p. ex. compte avec insuffisance de marge, à découvert, etc. Si, pour une raison quelconque, votre transfert est refusé par l'institution expéditrice, celle-ci peut retourner le transfert non traité à l'institution destinataire.

Lorsque le refus est rectifié, le processus de transfert peut reprendre et, pour traiter le transfert, l'institution en question peut alors disposer d'environ dix jours ouvrables, à compter de la date de réception des documents de transfert, pour traiter le transfert.

Combien coûte un transfert de compte ?

Frais de transfert :

La plupart des institutions imputent des frais de transfert hors de leur institution, dont le coût varie. Un transfert peut aussi occasionner des frais d'exploitation et des frais liés aux opérations additionnels, comme des frais de souscription différés, des frais de négociation à court terme ou des frais de rachat anticipé. Pour en savoir davantage, communiquez avec l'institution cédante. Il est important de vous assurer que vous disposez des fonds suffisants dans votre compte auprès de l'institution cédante pour payer les frais de transfert et d'administration, à défaut de quoi cette dernière pourrait refuser de traiter le transfert, ce qui engendrerait des retards considérables.

Négoci-Titres TD est un service de Placements directs TD. Placements directs TD, Planification financière, Gestion de patrimoine TD, et Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. - membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Gestion de portefeuille, Gestion de patrimoine TD représente les produits et les services offerts par Gestion privée TD Waterhouse Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. Les services de Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD sont offerts par La Société Canada Trust.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.